



District de Maine et Loire de Football

Commission Départementale de Contrôle des Commissaires Au Terrain

PROCES VERBAL N° 11 – SAISON 2025/2026

Réunion du :	10/11/2025
Présidence :	Jean-Jacques CHOUTEAU
Présents :	Jean-Baptiste AUGEREAU, Albert COIFFARD, Alcides DA COSTA et Jack GASTINEAU.
Excusé :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. AUGEREAU Jean-Baptiste membre du club de St Melaine sur Aubance (533183) et club GJ St Melaine Juigné (564108) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ces clubs.

M. COIFFARD Albert membre du club de La Pommeraye Pomjeannais (545613) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

Mr DA COSTA Alcides membre du club de Murs Erigné (511715) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

1. Règlements et amendes

ARTICLE 25 – ENCADREMENT DES EQUIPES – DISCIPLINE 1. *Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels. En cas de non-respect de l'obligation, le club encourt une amende :*

Se reporter à l'Annexe 5 des Règlements Généraux de la LFPL et aux dispositions particulières du District de Maine et Loire de l'annexe 2 des règlements Généraux de la FFF.

2. Approbation du PV

Le PV n° 10 du 04 novembre 2025 est approuvé.

3. Contrôle des feuilles de match

➤ Période du 03 novembre au 9 novembre 2025

Le contrôle est effectué sur les points suivants :

- Présence d'un Commissaire au terrain (CAT ou responsable de plateau) sur les compétitions Seniors M et F, Vétérans à 11 et à 8, Jeunes à 11 G et F, Jeunes à 8 (U13 G/F et U15 F), Futsal et Coupe Amitié Loisirs.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit majeur.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit licencié de la saison en cours (licencié Volontaire non admis)

☞ ***Les sanctions infligées aux clubs n'ayant pas respecté ces obligations seront indiquées dans l'annexe en page 4.***

Les feuilles de matchs non parvenues lors du contrôle initial seront examinées lors de la réunion suivante.

Rappels :

➔ Le Commissaire au terrain ou responsable plateau ou sécurité ne peut occuper qu'une seule fonction.

➔ Le Commissaire au terrain doit être indiqué obligatoirement dans la case « Délégué Principal » et non dans les cases « Responsable sécurité ou Délégué accompagnateur ou Directeur sécurité ». La case « Responsable sécurité » est seulement remplie pour les matchs de Futsal.

➔ Le Responsable plateau concernant la catégorie Jeunes Foot à 8 (U13 G/F et U15 F) doit être indiqué dans la case « Délégué Principal ».

5. Sanctions financières

Commissaire au terrain ou responsable de plateau :

- ***Noté dans la case « Délégué Principal »*** : Pas de sanction financière.
- ***Noté dans la case « Autres officiels »*** : Sanction financière. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- ***Aucun nom porté*** : Sanction financière.
- ***Commissaire au terrain avec numéro de licence erronée involontairement, mais bien licencié*** : Pas de sanction financière.
- ***Commissaire au terrain avec faux numéro de licence*** : Sanction financière.
- ***Commissaire au terrain mineur*** : Sanction financière.
- ***Commissaire au terrain avec une licence « Dirigeant Volontaire »*** : Sanction financière.
- ***Plateaux U13 G/F et U15 F*** : Si 2 matchs en même temps sur le même terrain, mettre un seul nom de Commissaire au terrain pour les 2 matchs.
- ***Forfait*** : Si une feuille de match est établie, elle doit être remplie entièrement, y compris le Commissaire au terrain. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- La Commission statuera sur les cas éventuels non répertoriés ci-dessus.

6. Divers

La Commission rappelle qu'elle ne répond qu'aux demandes des clubs transmises par la messagerie officielle.

- Mail du club d'Angers Lac de Maine : le président a répondu.
- Mail du club de Segré : le président a répondu.
- Mail du club d'Angers Sca : le président a répondu.

Prochaine réunion : mardi 17 novembre 2025 10h

Le Président	Le Secrétaire de séance
CHOUTEAU Jean-Jacques	COIFFARD Albert

Absence de Commissaire au Terrain

SAISON 2025/2026

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
09-nov-25	Somloiryzernay Cp 1	Bécon Vill St August 1	53588232	Seniors M D1	B	Somloiryzernay Cp 1	50 €
09-nov-25	St Math Ménitré 1	Les Ponts de Cé As 1	53620987	Seniors M D3	C	St Math Ménitré 1	50 €
09-nov-25	Tiercé Cheffes As 1	Cholet So 1	54091474	Seniors F D1	Unique	Tiercé Cheffes As 1	50 €
09-nov-25	Angers Hsa 37	Longuené en Anjou Fc 37	54039869	Vétérans D4	B	Angers Hsa 37	50 €
09-nov-25	Brissac Aubance Es 37	Etriché Af 36	54039071	Vétérans D4	B	Brissac Aubance Es	50 €
09-nov-25	Baugé Ea Baugeois 1	Gj Morannes-Sda-Dau 1	55084440	U17 G D1	B	Baugé Ea Baugeois	50 €
08-nov-25	St Georges Trém Fc 1	St Barthélémy Foot 1	55084869	U17 G D2	E	St Georges Trém Fc	50 €
08-nov-25	Cholet Fc 2000 1	Orée Scol 2	55084900	U17 G D2	G	Cholet Fc 2000	50 €
08-nov-25	Gj Le Lion St Martin	Gj Candevalerdre 2	55084915	U17 G D3	A	Gj Le Lion St Martin	50 €
08-nov-25	Cholet Jeune France 2	St André St Macaire	55085104	U17 G D3	F	Cholet Jeune France	50 €
09-nov-25	Gj Torfou Sev Moine 2	La Pommeraye Ponj 1	55083381	U15 D2	H	Gj Torfou Sev Moine	50 €
09-nov-25	Ent St Sylvain Seich 2	Gj Etriché Durtal 1	55083880	U15 D3	C	Ent St Sylvain Seich	50 €
09-nov-25	Amibllou Asvr 1	Thouarcé Fc Layon 2	55083980	U15 D3	D	Amibllou Asvr	50 €
09-nov-25	Gjf Bourgneuf Asm 1	Le Fuilet Chaussaire 2	55084276	U15 D3	I	Gjf Bourgneuf Asm	50 €
08-nov-25	Gf Segré Le Lion Can 2	Angers Ndc 2	55050815	U15 F D2	A	Gf Segré Le Lion Can 2	50 €
08-nov-25	Segré Esha Football 1	Cholet Jeune France 1	55050473	U13 G Elite	A	Segré Esha Football 1	50 €
08-nov-25	Angers Lac de Maine 1	Trélazé Foyer 1	55051151	U13 G DS	B	Angers Lac de Maine 1	50 €
08-nov-25	Poueze St Clément Brain 1	Les Hauts d'Anjou Fc 1	55050653	U13 G D1	A	Poueze St Clément Brain 1	50 €
08-nov-25	St Hilaire Vihiers 1	Cholet Jeune France 2	55050829	U13 G D1	G	St Hilaire Vihiers 1	50 €
08-nov-25	Pomjeannais 1	Champtocé Ingrand 1	55050920	U13 G D1	J	Pomjeannais 1	50 €
08-nov-25	Angers Sca 3	Murs Erigné Asi 2	55050919	U13 G D1	J	Angers Sca 3	50 €
08-nov-25	St Martin Aviré Louv 1	Le Lion d'Angers Cs 2	55050951	U13 G D2	B	St Martin Aviré Louv 1	50 €
08-nov-25	Longuenée en Anjou Fc 2	Segré Esha Football 3	55050952	U13 G D2	B	Longuenée en Anjou Fc 2	50 €
08-nov-25	St Georges Trem Fc 2	Chemillé Melay O 3	55051273	U13 G D2	J	St Georges Trem Fc 2	50 €
08-nov-25	Denée Vallayon Uf3 I	Angers Lac de Maine 2	55051303	U13 G D2	L	Denée Vallayon Uf3 I	50 €
08-nov-25	Durtal Aiglons 1	Pellouailles Corzé 3	55051450	U13 G D3	C	Durtal Aiglons 1	50 €
08-nov-25	Ste Gemmes sur Loire 1	Angers Sco 4	55051779	U13 G D3	I	Ste Gemmes sur Loire 1	50 €
08-nov-25	Possosavennières 1	St Hilaire Vihiers 3	55051902	U13 G D3	O	Possosavennières 1	50 €
08-nov-25	Montreuil Juigné Bf 1	E/Fcpcb Asvea 1	55050610	U13 F D2	E	Montreuil Juigné Bf 1	50 €